

REGLEMENT PARTICULIER COURSE CLUB AUTO CIRCUIT TOUT-TERRAIN

Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes à la réglementation générale Fol'Car et à la réglementation générale Course Club Auto Circuit Tout Terrain

2ème Course Club Auto Circuit Tout-Terrain de Fol'Car de Mayenne

18 octobre 2025

(Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 11 doivent être renseignées. Toute autre information sera annexée au présent règlement.)

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

PERMIS D'ORGANISATION

N°: 643

DATE: 29 soût 2025

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASA Maine Bretagne organise le Samedi 18 octobre 2025 une Course Club Auto Circuit Tout-Terrain dénommée 2ème Fol'Car Club de Mayenne

Les dispositions de la réglementation générale Fol'Car s'appliquent à la Course Club Auto Circuit Tout-Terrain de Fol'Car à l'exclusion des dispositions relatives aux réclamations et appels.

Par dérogation à l'article 10 du règlement disciplinaire FFSA, le Directeur de Course est habilité à demander toute sanction disciplinaire à la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Directeur de Course : MENOCHET Patrice	N°3286
Directeur de Course adjoint : RIBEIRO DIAS Joel	N°181208
Directeur de Course départ : CHEVEREAU Michel	N°2543
Directeur de Course grille : Roland HERMELINE	N°37789
Directeur de Course arrivée : ILLIEN Serge	N°36268
Secrétariat direction de course FLEURY CHAUMET Nicolas	N°181088
Commissaire Technique Responsable : BOISSAY Pascal	N°6464
Commissaire Technique : PALLU Bruno	N°130242
Commissaire Technique : THIPHAINE Romain	N°155300
Chronométreur : VEZIE François	N°205770
Chronométreur : NAUROY Philippe	N°163037
Chronométreur : RIOU Lydie	N°162352
Relation Concurrents : FROGER Chris	N°6578
Relation Concurrents : FRETTE Régis	N°235827

Médecin : MAGNE Philippe

L'organisateur administratif est **ASACO MAINE BRETAGNE** et l'organisateur technique est **ECURIE OCEAN MAYENNE**

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement	1 octobre 2025	
Clôture des engagements	10 octobre à minuit	
Publication de la liste des engagés	10 octobre 2025 sur le site : https:// https://rallycrossmayenne.e- monsite.com/	
Date et lieu de la compétition	Samedi 18 octobre 2025 Circuit Maurice Forget 53100 Chatillon Sur Colmont	
Vérifications administratives et techniques	Samedi 18 octobre 2025 de 07h30 à 09h15	
Briefing obligatoire	Samedi 18 octobre 2025 à 9h15 sur la ligne de départ	
Horaire des essais chronométrés	De 9h30 à 10h45 après passage aux vérifications	
Horaire de la course	De 11h00 à 18h30 le samedi 18 octobre 2025	
Affichage des résultats provisoires	15 minutes après la dernière finale	
Remise des prix	Podium sur la ligne de départ	

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le samedi 18 octobre 2025 de 7h30 à 9 h15 Les vérifications porteront sur la sécurité des voitures et des pilotes.

Le concurrent s'engage à présenter une voiture conforme à la réglementation selon l'article 4.1.1 du présent règlement.

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.P1. Le montant des droits d'engagement est fixé à 50 € par pilote Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

Ecurie Océan Mayenne Sandrine FORGET 23 Rue du Terras 53100 MAYENNE

Tél: 06 85 76 04 82

Email: ecurie.ocean.mayenne@gmail.com

Jusqu'au 10 octobre 2025 à minuit

3.2P. Les pilotes doivent être titulaires d'une licence délivrée par la FFSA (minimum Régionale Concurrent Conducteur Terre) ou d'un Titre de Participation.

Le concurrent qui veut un titre de participation compétition en 2025 doit le saisir sur le site FFSA. Il doit se créer un compte personnel (comme lors d'une saisie de Licence) et créera son espace personnel. A chaque compétition il devra en choisir l'épreuve à laquelle il participe et saisir son TP avant le jeudi minuit.

Il paiera en ligne, et pourra de ce fait imprimer ou enregistrer son attestation papier de Titre de participation. La date limite d'engagement pour les pilotes à participation occasionnelle est fixée au mercredi 10 Septembre à minuit, cachet de la poste faisant foi.

Le montant des droits d'engagement est de

• 50€ PAR PILOTE

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Fol'Car:

- Classe1
- Classe 2

Le nombre de concurrents engagés est libre dans chaque division dans la limite de 75 voitures maximum sur l'ensemble des divisions.

Transpondeurs

Les transpondeurs dont le numéro est inférieur à 15 500 ne sont plus lus par le matériel en notre possession (ils émettent sur de fréquences « interdites » par l'autorité compétente)

Nous aurons à notre disposition une quinzaine de transpondeurs à louer

Tarif: 40 € la journée

4.1.1. REGLEMENT TECHNIQUE

Conforme à la réglementation technique Fol'Car FFSA de l'année en cours..

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative est « ECURIE OCEAN MAYENNE ».

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La compétition se déroulera sur le circuit de **Maurice Forget**. Il est long de **1133** m et la largeur est comprise entre **12** m et **15** m. Longueur du tour alternatif **53**m.

N° de classement FFSA du circuit *53 12 23 0549 RC Nat 1133 pour le tracé principal et RC Nat 1080 pour le tour alternatif* en date du *12 juillet 2023*

N° d'homologation de la Préfecture de la Mayenne N° **2023-M-045** en date du **13 juillet 2023** (Validité 4 ans).

6.7P. TABLEAU D'AFFICHAGE

Le tableau d'affichage sera situé *dans le bâtiment à proximité du bureau*. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par le(s) chargé(s) des relations avec les concurrents à **Pré de la grille et D.C.** Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant la compétition aux numéros de téléphone suivants : **06343066989 & 0685760482**

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La compétition devra se dérouler sur une seule journée, le samedi 18 octobre 2025 selon le schéma cidessous :

- . Vérifications techniques et administratives de 7 h30 à 9 h15
- . Essais chronométrés (minimum 1 tour lancé et 1 tour chronométré) de 9 h30 à 10 h45
- . 1ère manche qualificative : de 11 h00 à 12 h30 / 6 tours
- . 2^{ème} manche qualificative : de 14 h00 à 16 h00 / 6 tours
- . Finales : de 16 h30 à 18 h30 / 6 tours
 - Pas de distribution de prix
 - Coupes aux 3 premiers de chaque classe
 - Coupe au plus jeune
 - Coupes aux 3 premières féminines
 - Coupe à un commissaire

7.1P. BRIEFING

Le briefing oral des pilotes aura lieu sur la ligne de départ le samedi 18 octobre 2025 à 9 h30

5.3P. DEPART

Suivant la décision du Directeur de Course.

ARTICLE 11P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste 08

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité 2 extincteurs a poudres de types ABC de 6Kg par poste de commissaires.

Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve 25

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents 02

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation **OUI**

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges NON

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique.

Accès Pilotes : Accueil

Christophe CREUSIER est à votre disposition pour votre implantation dans le parc coureur.

L'accueil sera situé à l'entrée du circuit le vendredi 17 octobre 2025 à partir de11h00

Le samedi 18 octobre 2025 à partir du 6h00.

Une enveloppe sera à votre disposition à l'accueil.

Vous disposerez d'un autocollant pour l'accès d'un véhicule au parc, et 3 entrées pour un pilote et 4 entrées pour 2 pilotes (Pilote : 1= bracelet, Mécanicien = 1 bracelet, Accompagnant = 1 bracelet). Chaque bracelet sera remis au bénéficiaire.

Des contrôles seront effectués par les officiels. Le non respect du port des bracelets sera considéré comme une tentative de fraude et sanctionné comme telle par le Collège des Commissaires Sportifs.

Parc Concurrents:

Ouverture: vendredi 17 octobre 2025 de 11h00 à 22h00 et le dimanche à partir de 6h00.

Il est impératif de respecter les panneaux de stationnement, cette voie est aussi l'accès pour les secours Pour le respect des pilotes déjà en place et des bénévoles, merci de respecter les horaires.

La soirée que vous passerez sur le site, doit se faire dans le plus pur respect d'autrui.

Aucun débordement sonore ne sera accepté après 24 h

A la demande des services de secours, il sera interdit de stationner dans les allées et il y aura un sens de circulation à respecter.

Restriction de circulation des quads et motos :

Les engins motorisés (quads, motos, etc.....) pourront rouler sous la seule responsabilité des concurrents et à très faible allure. La zone de circulation est autorisée dans le parc concurrents et jusqu'à l'aire des vérifications techniques. Aucune circulation de quads et motos de concurrents n'est autorisée dans les zones publiques

La vitesse sera limitée à 15 km/h dans les allées du paddock et sur les chemins d'accès et de sortie de la piste.

<u>Protection de l'environnement :</u>

Une bâche de sol d'au moins 5 m x 4 m devra être mise en dessous des voitures de course pendant toute la durée du meeting. Les concurrents doivent obligatoirement reprendre leurs produits polluants (Huile, hydrocarbures), les pièces mécaniques diverses, batteries, pneumatiques usagés, etc.

Les déchets alimentaires et verres devront être triés et déposés dans des bennes prévues à cet effet. Chaque concurrent devra laisser son emplacement propre et sans poubelle en quittant le parc après le meeting.

Il est formellement INTERDIT de vidanger les eaux usées sur le paddock, les véhicules ne doivent pas être lavés à cotes des structures et en dehors de la zone prévue à cet effet.

Ce non-respect sera susceptible d'une amende de 220,00 euros.

Prévention Incendie :

Chaque structure de pilote devra disposer d'au moins extincteurs de 6 kg type ABC avec la norme NF EN3 visible et à portée opérationnelle.

Les prolongateurs électriques utilisés pour alimenter les structures doivent être aux normes NFC 15-100, type de câble H07 RN F3G2-5 en 16 ampères. Tout branchement électrique constaté à partir de la borne jusqu'à la structure, dans la structure d'un concurrent et considéré comme dangereux, sera débranché. L'organisateur diligentera une personne pour effectuer un rapport sur la présence des extincteurs, des bâches, de la surface utilisée ainsi que du stationnement de vos véhicules, il sera ensuite transmis à la direction de course et à l'organisateur.